

Memento

Guide pratique de la vie communale de Stuckange



Le mot du Maire



Bienvenue à Stuckange

Chères Stuckangeoises, chers Stuckangeois,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse ces quelques mots à travers cette nouvelle édition du Mémento.

Que vous soyez nouvel habitant ou résident de longue date, ce guide a été conçu pour vous accompagner dans votre quotidien et vous permettre de trouver facilement les informations utiles concernant notre commune.

Stuckange est un village à taille humaine, attaché à son identité, à sa qualité de vie et à la proximité qui unit ses habitants. Notre équipe municipale œuvre chaque jour pour préserver cet esprit tout en préparant l'avenir de notre commune.

Vous trouverez dans ce mémento les principaux services municipaux, les démarches administratives, les équipements, les associations ainsi que de nombreuses informations pratiques destinées à faciliter votre vie au sein du village.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite une excellente lecture et reste, avec mon équipe, à votre écoute pour continuer à faire de Stuckange un village de vie et d'avenir.

Bien cordialement,

Benoît SCHUSTER
Maire de Stuckange



Présentation de la commune

Stuckange en quelques chiffres

Création de la commune : 1989
Population : 1549 personnes (2026)
Superficie : 4,44 km²
Altitude : de 172 à 210 mètres
Distance de Thionville : 8,6 km



Une situation privilégiée

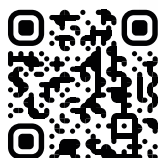
Située au cœur du territoire de l'Arc Mosellan, Stuckange bénéficie d'un emplacement stratégique à proximité de Thionville, du Luxembourg et des principaux axes de communication.

Le village offre à ses habitants un cadre de vie paisible, associant environnement résidentiel, espaces naturels et services de proximité.

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Stuckange appartient à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan qui regroupe 26 communes et assure de nombreuses compétences au service des habitants : développement économique, gestion des déchets, mobilité, environnement et aménagement du territoire.

www.arcmosellan.fr



Infos Pratiques

○ La Mairie à votre service

La mairie de Stuckange vous accompagne au quotidien dans vos démarches administratives et reste à votre disposition pour toute question relative à la vie communale.

Mairie de Stuckange
27 C rue Nationale
57970 STUCKANGE

Tél : 03 82 56 90 81
Mail : contac@stuckange.fr
Site web : www.stuckange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 – 10h00
Mardi : 16h00 – 18h00
Mercredi : 08h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Jeudi : 08h00 – 10h00
Vendredi : 08h00 – 10h00 et 16h00 – 18h00

○ Vos principales démarches

La mairie vous accompagne notamment pour :

- État civil
- Inscriptions scolaires
- Urbanisme et travaux
- Vie associative
- Élections
- Informations municipales
- Location de salles communales

○ Prendre rendez-vous

Le Maire et les élus peuvent vous recevoir sur rendez-vous. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour convenir d'une rencontre.

NUMÉROS UTILES

Urgences

- SAMU – 15
- Police Secours – 17
- Sapeurs-Pompiers – 18
- Numéro d'urgence – 112
- Enfance en danger – 119
- Violences faites aux femmes – 3919

Santé

Centre antipoison Nancy – 03 83 32 36 36
Médecin de garde – 15
Pharmacie de garde – 3237

Réseaux et dépannage

GRDF Urgence gaz – 800 47 33 33
Enedis Dépannage – 09 72 67 50 57

Sécurité

Gendarmerie de Guénange
03 82 82 64 27

Déclaration de travaux

Une déclaration préalable doit être faite en cas de travaux concernant moins de 20m² ou les extensions jusqu'à 40 m² dans le respect de la surface plancher cumulé de 170 m². Valable également pour toutes modifications extérieures (clôtures, changement de menuiseries, climatisation, conduit de cheminée...)

Permis de construire

Les permis de construire ou d'aménager concernent les travaux de plus de 20 m² ou les extensions entre 20 et 40 m², dont la superficie du plancher cumulé dépassera le seuil de 170 m². **Déposez votre demande sur www.geopermis.fr**

Occupation du domaine public

Un formulaire est disponible sur le site internet de la mairie, rubrique «démarche administrative». Demande à transmettre minimum 10 jours avant la date d'effet.

Enfance & scolarité

○ L'École des Mésanges

L'École des Mésanges accueille les enfants de la commune dans un cadre propice à l'apprentissage et à l'épanouissement. Répartie entre classes maternelles et élémentaires, elle accompagne les élèves tout au long de leur parcours scolaire primaire.

Ecole des Mésanges
4 rue des Lilas – 57970 Stuckange
Téléphone : 03 82 90 57 46

Horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
08h15 – 11h45 et 13h30 – 16h00

○ Accueil Périscolaire

Afin de faciliter le quotidien des familles, un service périscolaire est proposé aux enfants scolarisés. Ce service assure notamment :

- l'accueil du matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 07h00 – 8h15
- la restauration scolaire : 11h45 – 13h15
- l'accueil après la classe : 16h00 – 18h30
- les mercredis : 07h30 – 18h00
- le centre aéré durant toutes les vacances scolaires (Hors vacances de Noël)

Tél : 07 83 91 59 71

Mail : periscolaire@stuckange.fr

Les modalités d'inscription et les tarifs sont disponibles auprès de la mairie.

○ Collège

Les élèves de Stuckange sont rattachés au collège Jean Mermoz à Yutz.
Les bus de la ligne de TEMO'B les y mènent.

Collège Jean Mermoz
3 place de l'arc-en-ciel
57974 Yutz Cedex
Tél : 03 87 17 95 25

○ Lycées

Les lycées publics accueillant les Stuckangeois sont à Thionville.



Déchets



○ Ordures ménagères

Si vous emménagez à Stuckange, pensez à demander votre bac à ordures auprès de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM).

Téléphone : 03 82 83 21 57 (taper 1)

Les ordures ménagères sont collectées chaque mercredi.

Pensez à sortir votre bac la veille au soir afin de faciliter le passage des équipes de collecte.

○ Recyclage

Des sacs transparents destinés au tri sélectif sont disponibles gratuitement en mairie. La quantité remise dépend du nombre de personnes composant votre foyer.

Ils permettent de trier :

- les bouteilles et flacons en plastique
- les emballages en carton et briques alimentaires
- les boîtes métalliques
- les aérosols

Les sacs sont collectés également le mercredi.

Pensez à sortir votre bac la veille au soir afin de faciliter le passage des équipes de collecte.

○ Bornes d'apport volontaire

Des bornes sont à votre disposition pour le recyclage :

- du verre
- du papier
- des textiles

Elles sont situées à proximité de la salle polyvalente.

○ Encombrants

Les encombrants doivent être déposés dans l'une des trois déchèteries de la CCAM.

Une collecte à domicile peut être organisée, uniquement pour les personnes en situation de handicap ou âgées de plus de 80 ans.

Plus d'informations sur : www.stuckange.fr

Déchèteries

Les habitants de Stuckange ont accès aux déchèteries de la CCAM :

DÉCHÈTERIE DE GUÉNANGE

Boulevard de la Tourmaline

57310 GUÉNANGE

Tél : 03 82 50 98 09

DÉCHÈTERIE DE KOENIGSMACKER

Rue de la Gare

57970 KOENIGSMACKER

Tél : 03 82 83 64 42

CENTRE D'ENFOUISSEMENT

d'Aboncourt

Rue Principale - RD55

57920 ABONCOURT

Tél : 03 82 82 12 51

Horaires et informations :

www.arcmosellan.fr/decheteries

Bon voisinage

Vivre à Stuckange, c'est partager un cadre de vie agréable et préserver ensemble la tranquillité, la sécurité et le respect de chacun. Quelques règles permettent de contribuer au bien-être collectif.

○ Circulation

La sécurité de tous repose sur le respect du Code de la route et de la signalisation en vigueur.

Certaines zones de la commune sont limitées à 30 km/h afin de garantir la sécurité des piétons, des cyclistes et des riverains. Le respect des limitations de vitesse, des priorités et des emplacements de stationnement contribue à préserver la qualité de vie du village.

Des contrôles peuvent être réalisés ponctuellement par les services compétents.

○ Brûlage des déchets

Le brûlage à l'air libre des déchets est strictement interdit.

Les déchets verts issus de l'entretien des jardins (branches, tontes, tailles de haies, feuilles mortes...) doivent être déposés en déchèterie ou valorisés par compostage.

Cette mesure contribue à la protection de l'environnement et à la qualité de l'air.

○ Entretien des trottoirs

Chaque riverain est responsable de l'entretien du trottoir situé devant son habitation.

Cela comprend notamment :

- le désherbage
- le balayage
- le déneigement et le salage en hiver
- l'enlèvement des feuilles mortes.

Ces gestes simples participent à la sécurité et à l'embellissement du village.

○ Animaux

Les animaux sont les bienvenus à Stuckange, à condition que leurs propriétaires veillent à leur bonne intégration dans l'espace public.

Chaque propriétaire doit :

- tenir son animal sous contrôle
- ramasser les déjections
- éviter les nuisances sonores répétées
- respecter les espaces publics et les aires de jeux.

Les animaux errants sont susceptibles d'être pris en charge par les services compétents.

Des sacs à déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.

○ Bruit - ARRETE N°29/2016

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les activités bruyantes (bricolage, jardinage, travaux domestiques) sont autorisées :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

En dehors de ces horaires, chacun est invité à limiter les nuisances sonores par respect pour ses voisins.

○ Plantations et entretien des haies

Le Code civil fixe des distances minimales à respecter entre les plantations et les limites de propriété :

- 50 cm pour les plantations n'excédant pas 2 mètres de hauteur
- 2 mètres pour les plantations dépassant 2 mètres de hauteur.

Les propriétaires sont tenus d'entretenir régulièrement leurs arbres, arbustes et haies afin qu'ils ne débordent pas sur le domaine public ou chez les voisins.

Activités

○ Fête patronale

Chaque année, le premier week-end de septembre, Stuckange célèbre sa traditionnelle fête patronale.

Cet événement incontournable rassemble habitants, associations et bénévoles autour d'animations variées, d'activités familiales et de moments conviviaux.

N'hésitez pas à rejoindre les équipes de bénévoles qui contribuent chaque année à la réussite de cette manifestation.

○ Aire de loisirs

Située entre l'école et la salle polyvalente, l'aire de loisirs constitue un véritable lieu de rencontre et de détente pour les familles.

Elle comprend :

- des jeux pour enfants
- des espaces de détente
- du mobilier urbain
- des équipements favorisant les activités de plein air
- pumpstrack

Un second espace de jeux est également aménagé à proximité de la rue des marronniers et un troisième situé au lotissement de la Sapinière.



○ Salle polyvalente

La salle polyvalente est au cœur de la vie associative et événementielle de Stuckange.

Elle accueille tout au long de l'année :

- les manifestations communales
- les activités des associations
- les événements culturels
- les réunions et rencontres locales.

La salle peut également être mise à disposition des habitants pour certaines manifestations familiales selon les conditions fixées par la commune.

Plus d'informations sur : www.stuckange.fr

○ Bibliothèques libres

Deux bibliothèques libres sont accessibles aux habitants de la commune.

Fondées sur le principe du partage et de la confiance, elles permettent chacun de déposer un livre ou d'en emprunter un librement.

Ouvertes à tous et accessibles toute l'année, elles favorisent la découverte, la lecture et les échanges entre habitants.

Des ouvrages pour tous les âges y sont régulièrement disponibles.

○ Un village animé toute l'année

Au-delà de ses équipements, Stuckange bénéficie d'une vie locale dynamique portée par les associations, les bénévoles et les habitants.

Animations, événements sportifs, activités culturelles, rencontres intergénérationnelles ou manifestations festives rythment régulièrement la vie du village et participent à son attractivité.

La commune encourage chacun à prendre part à cette dynamique collective qui fait la richesse de Stuckange.

Associations

La richesse de Stuckange repose en grande partie sur son tissu associatif. Sport, culture, loisirs, solidarité ou traditions locales : les associations participent activement à l'animation du village et au maintien du lien social entre les générations.

Que vous souhaitiez pratiquer une activité, vous engager bénévolement ou simplement rencontrer d'autres habitants, les associations de Stuckange vous accueillent tout au long de l'année.

○ Sports et Loisirs de Stuckange (SLS)

L'association Sports et Loisirs de Stuckange propose de nombreuses activités destinées aux adultes et aux enfants :

- gymnastique
- danse
- zumba
- marche
- tai-chi
- yoga
- sophrologie
- gym cérébrale
- jeux
- peinture
- théâtre
- sorties culturelles

Les activités se déroulent principalement à la salle polyvalente.

Contact : Lydie FERRARA
Tél : 06 71 44 80 91
contact@slstuckange.fr

○ Alice

L'Association de Loisirs InterCommunale Européenne (ALICE) organise régulièrement des moments de convivialité et de partage :

- soirées à thème
- animations festives
- sorties de loisirs
- événements associatifs

Contact : Christelle SCHEIDER
Tél : 06 15 63 63 11

○ Karaté

Contact : Aymeric Oscenda
Tél : 06 46 12 07 46

○ Association des parents d'élèves (APE)

L'APE accompagne les projets de l'École des Mésanges et participe activement à la vie scolaire.

Elle organise régulièrement des actions et manifestations permettant de soutenir les activités des enfants et les projets pédagogiques de l'établissement.

Contact : Céline CUDIZIO
Tél : 07 60 57 07 48
apedesmesanges@yahoo.fr

○ Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique veille à l'entretien, à la gestion et à la valorisation du patrimoine religieux de la commune, notamment de la Chapelle de la Visitation.

Contact : Isabelle THIRIAT
Tél : 06 71 98 23 25

○ Football

Les jeunes Stuckangeois peuvent pratiquer le football au sein de l'entente sportive regroupant les communes de Distroff, Stuckange et Kuntzig.

Les entraînements et rencontres se déroulent principalement sur les installations sportives du secteur.

Contact : Nicolas TRIMBUR – 07 60 57 07 48
distroff.js@moselle.lgef.fr

○ Les jardins de Gaïa

L'association Les Jardins de Gaïa a créé à Stuckange un potager partagé, pensé comme un lieu convivial, ouvert à l'échange et au partage des connaissances.

Au-delà du jardinage, l'association favorise les rencontres, la transmission et le lien entre les habitants autour d'un projet collectif, naturel et accessible à tous.

Contact : Alain BUTHMANN - 06 82 04 49 83



○ Rejoignez la vie associative

Les associations jouent un rôle essentiel dans le dynamisme et la convivialité de Stuckange. N'hésitez pas à les rejoindre, à participer à leurs activités ou à vous engager bénévolement pour faire vivre notre village.

Retrouvez les coordonnées et actualités des associations sur : www.stuckange.fr
Rubrique Associations.

○ Fourrière animale

En cas d'animal errant, perdu ou trouvé sur la commune, il est recommandé de contacter la mairie afin de signaler la situation.

Les animaux errants peuvent être pris en charge par la fourrière référente de la commune.

Fourrière de la 2ème Chance
Laurence FLORENTIN
14 rue du Marabout
57270 Richemont
Téléphone : 06 13 20 01 33
Email : fourriere2chance@gmail.com

Merci de ne pas intervenir directement si l'animal semble blessé, agressif ou en danger.
Prévenez la mairie ou les services compétents afin qu'une prise en charge adaptée puisse être organisée.



COMMUNE DE Stuckange

www.stuckange.fr

